

Numéro de dossier : 1063303001

Unité administrative responsable Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Objet Adopter, en vertu du paragraphe 5, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant la conversion de l'immeuble à des fins d'habitation - Immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal Ouest.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

Le projet de reconversion du bâtiment au 265, avenue du Mont-Royal ouest permettra la conservation de cet immeuble d'intérêt après plusieurs années de vacance. Le service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine est donc favorable à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal permettant sa transformation à des fins résidentielles et de centre sportif.

Ci-joint l'avis du comité d'architecture et d'urbanisme :



CAU 7 avril 2006 265 Mont Royal.pdf

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention
Manon BRULÉ
Architecte chef d'équipe Réglementation
Tél. : 514-872-4395
Date: 2006-04-21

Endossé par:
Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division
Développement urbain
Tél. :514-872-0068
Date d'endossement: 2006-04-21 7:58:23

Numéro de dossier : 1063303001